

La CGT à vos côtés pour la défense de vos métiers!

Depuis 2012, date de la dernière élection TPE, la CGT a œuvré à la Chambre Nationale des commissaires - priseurs judiciaires pour améliorer les conditions de vie des salarié-e-s, et notamment sur la défense de la profession dans le cadre de la loi MACRON et des attaques du gouvernement contre les professions réglementées. Extrait du tract de janvier 2015 :

BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIÉS DES VENTES VOLONTAIRES ET DES OFFICES DE COMMISSAIRES-PRISEURS
N° 3 - Janvier 2015

Réforme des Professions Réglementées
La justice n'est pas une marchandise
Les salarié-e-s ne sont pas des kleenex
Macron démission !

Le **manifestation du 10 décembre** a été un réel succès. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Des milliers de salarié-e-s étaient là pour défendre leur outil de travail et par conséquent, leur emploi et leurs conditions de travail.

Les cortèges de la CGT et notre lisibilité étaient à la hauteur des enjeux. Mais nous savons que cela n'est pas terminé. En témoigne la défense de la loi Macron par Monsieur HOLLANDE sur France Inter au nom de la « libération de l'activité ».

Comme si ces mesures permettraient en quoique ce soit d'améliorer l'économie française. C'est bien la politique économique menée par ce gouvernement qui est à l'origine des difficultés que connaît la France. Et il n'y a aucune raison que ce soit les salarié-e-s qui encore une fois paient l'addition.

La CGT a par conséquent, dès le lendemain du 10, travaillé à un dossier pour l'ensemble des députés et des sénateurs. A ce jour, tous l'ont reçu. Nous devrions rencontrer les présidents des groupes à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Cela risque de ne pas suffire. C'est pourquoi nous avons décidé d'une journée de manifestation le 26 janvier 2015 date du début des débats sur le texte qui sera présenté devant l'Assemblée Nationale... Nous vous informerons de l'heure et du point de rendez-vous dans les jours qui viennent.

En attendant, il nous paraît important de renforcer la CGT afin qu'elle puisse concrètement peser. Adhérez pour changer les choses et construire une organisation qui soit la vôtre.

Avec la CGT, ne lâchons rien !!
Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr - Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr

Salariés des très petites entreprises Élections TPE 2016

DONNONS DE LA FORCE À NOS MÉTIERS POUR NOS DROITS VOTONS



Salarié-e-s des offices de commissaires priseurs judiciaires et des sociétés de ventes volontaires qui travaillent dans les études de moins de 11 salarié-e-s, vous êtes appelé-e-s à participer à l'élection professionnelles qui se tiendra du 28 novembre au 12 décembre 2016. Celle-ci vous permettra d'élire le syndicat qui vous représentera, et défendra vos intérêts, dans la négociation de branche.

Donnez-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT !

Madame, Monsieur,

Salarié-e-s d'une très petite étude, vous êtes appelé-e-s à participer à une élection professionnelle pour élire le syndicat qui vous représentera dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (*conventions collectives, accords interprofessionnels*).

Votre vote contribuera aussi à la désignation des **conseillers prud'hommes** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siègeront dans la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salarié-e-s d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires, devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaît. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES QUE NOUS CRÉONS :

1.800 €/mois

C'est le salaire minimum que nous revendiquons pour un salarié sans diplôme.

32 h

C'est la durée hebdomadaire nécessaire pour créer des millions d'emplois. Pour travailler tous, travaillons moins !

Droit à la formation

La formation professionnelle doit permettre, aux salarié-e-s, de franchir les étapes d'une trajectoire professionnelle choisie et évolutive.

3.218 €/mois

C'est le salaire minimum que nous demandons pour le premier niveau de la catégorie « Cadres ».

60 ans

Comme âge de départ à la retraite à taux plein. Et même **55 ans** pour celles et ceux qui ont eu une carrière longue et/ou pénible.

Droit à la santé

Nous militons pour la création d'organisations du travail qui ne soient pas destructrices, mais qui permettent l'épanouissement de tous.



POUR DÉFENDRE NOS DROITS VOTONS



Du 28 novembre au 12 décembre 2016 tpe.cgt.fr

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE contribuent, avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 salarié-e-s, à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau de la branche. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50% des salarié-e-s des TPE précisent ne pas connaître leurs droits.

Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. Contrairement à ce que véhiculent souvent les médias, la négociation est une priorité de la CGT et elle signe de nombreux accords comme celui sur la complémentaire santé. Mais elle n'appose sa signature seulement et toujours dans l'intérêt des salarié-e-s.

Pour peser, obtenir de nouvelles avancées sociales et construire notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION

La démocratie sociale que porte la CGT nécessite pour être pleine et entière que les salarié-e-s qu'elle représente, soit informé-e-s des négociations en cours tant au niveau de la branche qu'au niveau national. Et ce afin qu'un débat puisse s'établir entre la CGT et les salarié-e-s.

Encore faut-il que l'information arrive jusqu'à leurs destinataires.

C'est donc pour améliorer celle-ci que, depuis 2015, la CGT adresse à chaque office par fax, un compte rendu succinct des réunions de négociations réalisées au niveau de la branche. Nous pouvons en retrouver une copie sur : <http://www.soc-etudes.cgt.fr>.



LA CGT FORCE DE PROPOSITIONS

Au sein de la Commission Paritaire de Branche, la CGT négocie sur différents thèmes : les salaires (*signature le 10 janvier 2016 de la revalorisation annuelle : 1,20%*), la protection sociale, la formation. Concernant les augmentations de salaires. Lors de la négociation sur la mise place du régime frais de santé, la CGT a été très active dans les négociations (*élaboration du cahier des charges et des prestations*), nous avons opté pour une cotisation famille au sens de la sécurité sociale bénéficiant aux salarié-e-s et à leurs ayants droit. Pour la CGT, l'accès à la formation est un axe prioritaire (*signature le 2 décembre 2015 de l'avenant relatif aux nouveaux taux de contribution*).

DÉFENDRE LES RETRAITES

Alors que l'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer (*63 ans selon certaines études*), le gouvernement et certaines organisations syndicales sous la pression du MEDEF, ont reculé, de fait, l'âge de départ à la retraite à taux plein à 63 ans. La CGT refuse cet allongement de la durée de cotisations qui ne résout aucunement la problématique du financement, lié à la fois à un sous-emploi chronique et aux exonérations dont bénéficient les entreprises (*30 milliards d'euros en 2009*).

Sachant que la bonne gestion des caisses de retraites (CAVOM) permet de garantir un financement des retraites, les administrateurs CGT veillent à ce que l'argent soit utilisé à bon escient pour le bien collectif.

Avec la CGT pour les salarié-e-s des TPE LUTTONS ENSEMBLE !

Depuis 2012, date de la dernière élection TPE, notre Fédération a été de toutes les luttes contre les régressions sociales fomentés par le MEDEF avec la complicité du gouvernement, et parfois d'autres organisations syndicales.

Que ce soit l'attaque à l'encontre du Code du travail, via les lois portées par les ministres Rebsamen puis El Khomri, qui n'ont d'autres intérêts que de supprimer les maigres garanties que pourraient encore avoir les salarié-e-s (*dérèglementation en matière de temps de travail, inversion de la hiérarchie des normes, affaiblissement des moyens d'actions de l'Inspection du travail, etc.*), et notamment dans les TPE où le « fait du Prince », est une réalité de tous les jours ;

ou encore la remise en cause de la Sécurité Sociale, avec l'obligation de mettre en place, pour l'ensemble des salarié-e-s, une couverture santé complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Alors même que le patronat refuse toute hausse des cotisations sociales pour améliorer la prise en charge par la Sécurité Sociale, il accepte volontiers de payer pour une complémentaire santé privatisée. Le but étant d'en finir à plus ou moins long terme avec la Sécurité Sociale construite, depuis 1945, sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité ;

ou même de la remise en question du statut d'un certain nombre de professions réglementées dans le cadre de la loi Macron (*Avocats, offices ministériels, experts, AJMJ*) qui sous couvert d'améliorer la compétitivité, a surtout ouvert la voie à une dérégulation de ces secteurs d'activité, dont les premiers touchés ont été les salarié-e-s.

D'ailleurs, lors de la discussion de cette loi, nous avons su mettre nos différends de côté, et nous avons travaillé de concert avec le patronat des secteurs concernés pour demander le rejet de cette loi.

Mais notre action ne s'est pas limitée à dénoncer des projets de loi néfastes pour les salarié-e-s, nous avons été aussi force de propositions, ce qui a permis l'amélioration de la loi par rapport au projet initial.

« Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »
(Bertolt Brecht)



LA CGT A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR DEFENDRE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

Le 5 novembre 2014, lors de notre audition devant l'Assemblée Nationale du projet de loi porté par M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie de l'époque, la CGT a participé à une table ronde organisée par la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale. Celle-ci portait sur l'avenir des professions réglementées. La CGT a dénoncé cette réforme s'inscrivant dans une perspective du « tout libéral » et qui répond à une logique uniquement comptable de rentabilité au dépend des salarié-e-s. La CGT s'est engagée à défendre l'intérêt des salarié-e-s des ventes volontaires et des offices de commissaires-priseurs-judiciaires sur deux principes :

- la défense de l'outil de travail des salarié-e-s pour sauvegarder l'emploi (2.500 salarié-e-s), les salaires et les conditions de travail.
- la défense du service public du droit assuré par les offices et les sociétés de ventes permettant : la sécurité juridique des citoyens (*acheteur/vendeur*), un accès au droit partout et pour tous dans un cadre égalitaire.

Voilà pourquoi la CGT s'est opposée à ce projet, et continuera à se mobiliser pour réduire l'impact de cette loi dans les entreprises.



POUR NOUS CONTACTER

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263 rue de Paris - Case 421
93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41

📠 01 55 82 89 42

✉ fsetud@cgt.fr

🌐 <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

📘 <https://www.facebook.com/fsetud/>

🐦 <https://twitter.com/FSETUD>

